

**S E N A T**

---

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Mercredi 28 octobre 1970.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Olivier Guichard, Ministre de l'Education nationale, venu présenter le projet de budget de l'Education nationale pour 1971.

M. Guichard a d'abord souligné que ce projet de budget atteint presque 30 milliards de francs (29,75 exactement), ce qui le place pour la première fois en tête de tous les budgets de l'Etat. Le budget de ce département connaît, en effet, cette année une croissance de 14 p. 100, supérieure à celle de l'ensemble du Budget de l'Etat (+ 8,77 p. 100). Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 26 milliards, grâce auxquels 776.700 emplois seront financés cette année, dont 30.500 au titre des mesures nouvelles. On constate une fois de plus la prépondérance croissante des dépenses de personnel, qui atteindront cette année 72,6 p. 100 du total du budget de l'Education nationale. La part des crédits d'équipement, qui pourtant atteignent 3,7 milliards de francs (12,4 p. 100), est en diminution.

Le total des mesures nouvelles s'élève à près d'un milliard de francs ; la dotation de 8.000 emplois accordée par le gouvernement dès cette rentrée est reconduite ; 16.331 emplois supplémentaires permettront d'accueillir, à la rentrée 1971, 273.000 élèves ou étudiants nouveaux, la population scolaire et étudiante s'élevant alors à 11.162.000 personnes. L'augmentation des effectifs d'étudiants et d'élèves est inférieure à l'augmentation des emplois, en sorte que le taux d'encadrement sera amélioré. De nombreuses créations de postes de personnel enseignant à tous les niveaux (enseignement supérieur, second degré, premier degré, enfance inadaptée) et de personnel administratif permettront d'améliorer l'organisation du système éducatif. Une politique de réforme doit être mise en œuvre : réforme de l'Administration centrale, des Universités, de l'Institut pédagogique national, enfin de l'orientation avec le renforcement des moyens de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1971, les taux des bourses d'enseignement supérieur et de la part de bourse de second degré seront majorés, leur nombre sera augmenté. Enfin, les crédits de transports scolaires continueront à croître de sorte que, malgré la progression rapide des effectifs (+ 21 p. 100 de la rentrée 1969 à la rentrée 1970), le taux de participation de l'Etat sera maintenu à 54 p. 100 du coût global.

Les autorisations de programme sont en baisse mais le rythme annuel de création des C. E. S. sera maintenu à 360 environ. Une réduction légère est opérée dans les crédits affectés aux I. U. T., justifiée par la non-utilisation actuelle des places offertes.

Après une période d'austérité, le budget de la recherche scientifique est en nette progression, tant pour les crédits de fonctionnement, qui permettront la création de 750 emplois au C. N. R. S. et la distribution de bourses, que pour les crédits d'équipement qui connaissent une hausse de près de 25 p. 100.

Les personnels de service en fonction dans les internats et demi-pensions seront désormais pris en charge par les établissements, afin de faire clairement apparaître le coût réel de l'internat et de la demi-pension, mais les emplois continueront de figurer au budget de l'Etat et ces personnels conserveront les avantages de leur statut actuel. Les mesures catégorielles concernent 160.000 fonctionnaires et portent sur des revalorisations, des aménagements, des redressements, dont le retard devenait irritant.

Le budget marquera une étape importante dans la politique de formation des maîtres. Il faut arriver, en particulier, à ce que tous les enseignants du premier degré passent par l'école normale ; c'est cet objectif que vise la création au budget de 2.000 postes de remplaçants ou élèves-maîtres ainsi que de 200 nouveaux postes de professeurs d'école normale. La nécessité d'une transformation des écoles normales en véritables centres de formation permanente et d'animation pédagogique entraînera progressivement le départ des classes de second cycle. Pour le second degré, l'objectif d'une formation professionnelle des professeurs en trois ans, après un concours situé au niveau du D. U. E. L. (Diplôme universitaire d'études littéraires) ou du D. U. E. S. (Diplôme universitaire d'études scientifiques), soit deux ans après le baccalauréat au lieu d'un an pour les I. P. E. S., est conservé. Ce projet substitue aux I. P. E. S. (Instituts de préparation à l'enseignement du second degré) des centres ayant la charge d'une véritable formation pédagogique. Le premier concours d'entrée dans ces centres s'effectuera en 1972, le recrutement des I. P. E. S. devant être supprimé dès 1971, compte tenu du décalage d'un an. Par ailleurs, une augmentation très considérable du nombre des postes de C. A. P. E. S. sera consentie ; cette mesure longtemps attendue permettra de réduire le nombre des auxiliaires. La formation des professeurs des C. E. G. et des C. E. T. sera également renforcée et le recyclage des professeurs de mathématiques poursuivi et étendu. Ainsi, l'Education nationale renouée dans ses méthodes et ses structures pourra efficacement jouer son rôle.

Après la déclaration du ministre, de nombreuses questions ont été posées par MM. Tinant, Poignant, Mont, Miroudot, de Bagneux, Carat et Pelletier, portant sur les barèmes et les taux des bourses et leurs conditions d'attribution, l'inscription des C. E. G. ruraux à la carte scolaire, la grève des personnels d'intendance des lycées, collèges et écoles normales, le prix des constructions scolaires, le rythme très lent des nationalisations de C. E. G. et C. E. S., les écoles maternelles ; M. Guichard a répondu à chacun des intervenants.

M. Billecocq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale, a ensuite apporté des précisions sur l'augmentation du nombre des places d'externes et d'internes offertes dans les lycées et les collèges d'enseignement technique ainsi que sur l'expérience « pro-technique » menée dans trois académies et dont les conclusions seront tirées très prochainement au cours de colloques régionaux.

Enfin le président Gros a évoqué rapidement quelques-uns des problèmes posés par l'enseignement supérieur en demandant au ministre, qui ne pouvait avoir le temps de les traiter très complètement, de bien vouloir répondre avec un soin particulier au questionnaire présenté par la commission et portant spécialement sur l'enseignement supérieur.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 28 octobre 1970.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Le président a, tout d'abord, salué la mémoire de M. Jamain, récemment décédé, en rappelant qu'il avait toujours été un des membres les plus assidus des séances de la commission.

M. Jager a évoqué, ensuite, les amendements présentés sur le projet de loi (n° 366, session 1969-1970) sur le stockage souterrain de produits chimiques, et souligné qu'il avait inclus, dans son rapport, les observations présentées par M. Lalloy à propos de la consultation des comités de bassin créés par la loi du 16 décembre 1964 ; sur ce dernier sujet, sont intervenus MM. David, Lalloy et Beaujannot.

La commission a examiné alors l'avis qui lui était présenté par M. Beaujannot au sujet du projet de loi de finances pour 1971 concernant les *Postes et Télécommunications*.

Après avoir souligné le développement notable du trafic des P. T. T., le rapporteur pour avis a décrit rapidement l'activité des services de la poste, du téléphone et des chèques postaux au cours des neuf premiers mois de 1970, en la comparant à celle de l'année 1969.

Les effectifs actuels du personnel — a indiqué le rapporteur — ne sont pas suffisants pour faire face à tous les besoins, encore que la modernisation ait été accélérée, notamment dans les zones rurales.

Le déficit des chèques postaux n'a cessé de s'accroître, dû essentiellement au faible taux d'intérêt accordé par le Trésor public pour les sommes qui lui sont ainsi confiées.

En ce qui concerne les télécommunications, la France occupe un rang secondaire pour la densité téléphonique et son administration n'arrive pas à faire face à de très nombreuses demandes d'installation.

M. Beaujannot a également fourni des précisions relatives à la Société Finextel et à l'emprunt du 16 mars 1970.

En conclusion, le rapporteur a demandé à ses collègues de donner un avis favorable au budget annexe des P. T. T. en soulignant, une fois encore, les efforts accomplis en 1970.

Le président et MM. Lalloy et Yves Hamon sont intervenus au sujet des grèves périodiques des P. T. T., en demandant quelles en étaient les raisons essentielles et en souhaitant que le Gouvernement puisse apporter une solution à un état de choses éminemment préjudiciable à l'économie nationale.

MM. Javelly, Kieffer et Bergeal ont insisté sur la desserte défectueuse des petites communes dans le domaine téléphonique.

MM. Mistral, Hamon et Errecart se sont élevés contre le système des avances remboursables.

M. Junillon a demandé que trois questions soient posées au ministre, M. Galley : le maintien des locaux des P. T. T. à la charge des communes, le taux d'intérêt insuffisant accordé par le Trésor public aux chèques postaux (1,50 p. 100), la séparation possible d'un service non rentable — la poste — et d'un autre, rentable, les télécommunications.

Le rapporteur pour avis a fourni quelques réponses aux questions posées par ses collègues, en soulignant que les petites communes étaient « les parents pauvres » de l'administration des P. T. T. et en montrant l'impossibilité actuelle, pour le personnel notamment, de la séparation de la poste et des télécommunications.

Ses conclusions ont été adoptées par 24 voix contre 2 et une abstention.

Le président a donné connaissance, enfin, à ses collègues d'une lettre de M. le président du Sénat relative aux moyens d'améliorer les méthodes et les conditions du travail de cette Assemblée, notamment au niveau des commissions.

Sur proposition de M. Bouloux, rapporteur, la commission a décidé de demander le retrait de l'ordre du jour complémentaire de la séance du jeudi 29 octobre de la proposition de loi (n° 256, session 1969-1970) relative aux dégâts occasionnés par les chiens errants.

**Jeudi 29 octobre 1970.** — *Présidence de M. Marc Pauzet, vice-président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture, sur le budget de son département ministériel pour 1971, ainsi que sur l'état des négociations de Bruxelles relatives à la politique agricole commune.

Traitant tout d'abord des problèmes européens, le ministre a dressé le bilan des derniers règlements adoptés et a précisé que la mise en œuvre du Règlement financier qui prévoit l'affectation directe de ressources à la Communauté avait une incidence sur la présentation des documents budgétaires de 1971. Il a fait état des difficultés apparues dans l'application de certains mécanismes communautaires, notamment pour la viande porcine et les fruits, et de la nécessité d'améliorer les règlements qui les régissent ainsi que les modalités de gestion de ces marchés.

S'agissant de la révision de la hiérarchie des prix agricoles européens, M. Duhamel n'a pas dissimulé les difficultés du problème qui devrait être de nouveau abordé par le Conseil des Six en décembre.

Quant aux mesures préconisées par la Commission européenne sur les structures agricoles, le ministre a souligné l'importance qui s'attachait à une harmonisation des politiques des pays partenaires.

Evoquant, enfin, les négociations relatives à l'élargissement de la Communauté, il lui a paru encourageant de voir que la Grande-Bretagne accepte les règlements européens mais il a mis l'accent sur la nécessité d'une concordance de la période transitoire pour l'agriculture et l'industrie.

Répondant ensuite aux questions de M. Pauzet, rapporteur du budget de l'Agriculture, M. Duhamel a fait le point du rattrapage des prix agricoles français vers les prix européens et a déclaré qu'en tout état de cause, l'alignement serait intégralement réalisé le 1<sup>er</sup> août 1971, conformément aux engagements pris par la France. D'autre part, il a estimé que l'augmentation des prix agricoles a été, en moyenne, supérieure à celle des produits industriels nécessaires à l'agriculture et a souligné l'importance qu'il attachait à ce que l'on se mette d'accord, tant au plan national qu'europpéen, sur les bases de calcul du revenu agricole qui devrait notamment prendre en compte les transferts sociaux.

Quant au rapprochement du budget de 1971 et des options agricoles du VI<sup>e</sup> Plan, le ministre a indiqué que, d'une façon générale, les orientations du Plan étaient respectées et il a successivement analysé à cette occasion les grandes masses du budget de l'agriculture : soutien des marchés, actions sociales, crédits d'équipement. Après avoir mis l'accent sur l'organisation des producteurs, il a indiqué que l'aide de l'Etat qui doit être la contrepartie d'un engagement serait progressivement réservée aux producteurs organisés.

L'attention du ministre ayant été appelée sur les crédits d'équipement de l'enseignement agricole et des industries de transformation, M. Duhamel a souligné la nécessité d'une programmation de l'implantation des établissements d'enseignement publics et privés afin d'en améliorer la localisation et a indiqué que ces investissements bénéficieraient d'une priorité à l'occasion du déblocage des crédits du Fonds d'action conjoncturelle. Quant aux industries agricoles et alimentaires, le ministre a montré la progression des crédits de subvention et le rôle essentiel dévolu au Crédit agricole et à l'Institut de développement industriel (I. D. I.) pour le financement de ces investissements qui devraient faire l'objet d'un programme cohérent.

Interrogé sur les modalités d'application au Crédit agricole des mesures d'assouplissement de l'encadrement du crédit, M. Duhamel a admis qu'elles s'appliquaient aux prêts non bonifiés et que le problème du taux d'augmentation des crédits bonifiés était à l'étude.

Plusieurs questions ont ensuite été posées au ministre par MM. Javelly, Golvan, Blondelle, Durieux et Chavanac.

Au cours de ses réponses, M. Duhamel a notamment précisé :

- que le Parlement serait saisi, lors de sa prochaine session, d'un projet de loi portant réglementation de la pharmacie vétérinaire ;
- que l'abus des dérogations aux règlements européens, accordées à certains de nos partenaires, constituait un réel danger pour la préférence communautaire ;
- que les bonifications d'intérêts devraient constituer une des formes d'intervention de l'Etat ;
- que le Gouvernement n'avait pas encore arrêté sa position sur l'assujettissement des coopératives à la patente ;
- enfin, que la taxe sur les corps gras serait intégralement perçue en 1971.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1971, en étudiant les dotations budgétaires concernant l'aviation civile et commerciale.

M. Gaston Pams, rapporteur pour avis, a présenté ses observations portant essentiellement sur la situation et les perspectives de nos compagnies aériennes (Air France, U. T. A. et Air-Inter).

Soulignant à ce propos la nécessaire coordination des investissements intéressant les transports terrestres et aériens, le rapporteur a exposé de manière très complète les avantages

et les inconvénients du projet de la S. N. C. F. visant à la création d'une voie nouvelle de Paris à Lyon et à la mise en service sur cette ligne d'un turbotrain ultra-rapide, et il a conclu à l'inopportunité de la réalisation d'une telle liaison, compte tenu de l'existence, sur le même axe d'une ligne aérienne en pleine expansion; la commission unanime s'est ralliée à cette opinion.

M. Pams a poursuivi son exposé en analysant l'activité de l'aéroport de Paris et en précisant les projets d'agrandissement en cours à Orly et l'état des travaux entrepris à Roissy-en-France.

Enfin, le rapporteur a fourni un certain nombre d'indications relatives aux principaux avions commerciaux construits en France avec la collaboration de nos partenaires européens : « Concorde », « Airbus » et « Mercure ». Au sujet de l'avion supersonique franco-britannique, il a émis quelques réserves sur le coût de sa mise au point et ses possibilités d'utilisation commerciale.

Il a souligné, par ailleurs, les importantes mutations qu'entraînerait pour le transport aérien la mise en œuvre de ces trois appareils.

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées par la commission.

## AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Jeudi 29 octobre 1970.** — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Le président a fait part à la commission de ses impressions sur le séjour qu'il vient d'effectuer à New York comme membre de la délégation française aux Nations Unies. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'organisation mondiale a été l'occasion pour de nombreux chefs d'Etat ou de délégation de prononcer des discours politiquement importants. Celui du Président Nixon notamment a eu un grand retentissement; on ne peut dire que sa conception d'un partage des responsabilités mondiales entre les deux supergrands ait recueilli un accueil enthousiaste de la part des représentants des petites nations.

A Montréal, où M. Monteil a également eu l'occasion de se rendre, la situation est calme et ne correspond pas du tout à l'image que certains journaux en donnent; les attentats du Front de libération du Québec soulèvent la réprobation de la grande masse de la population québécoise dont le tempérament est à l'opposé des méthodes de terrorisme utilisées par une infime minorité.

La commission a ensuite désigné :

— M. Motais de Narbonne, comme rapporteur du projet de loi (n° 21, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention additionnelle à la convention du 6 janvier 1909 relative à l'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris le 12 février 1970 ;

— M. Kauffmann, comme rapporteur du projet de loi (n° 22, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion de la France au protocole relatif au statut des réfugiés, signé à New York le 31 janvier 1967 par le président de l'Assemblée générale et par le secrétaire général des Nations Unies.

Puis, M. Taittinger a présenté son rapport pour avis sur le projet de loi de programme (n° 16 session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relative aux équipements militaires de la période 1971-1975.

Rappelant que la loi programme va couvrir à 100 p. 100 les titres V des budgets militaires, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses d'équipement des armées pour les cinq prochaines années, M. Taittinger a montré les avantages d'une telle programmation à long terme en même temps que la plus grande aisance qu'elle donne au Parlement pour exercer son contrôle. Il a conclu son exposé en proposant à la commission de donner un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

A la suite d'un large échange de vues auquel ont pris part notamment MM. le général Béthouart, Boucheny, Giraud, Jung, Lemaire, Kauffmann, Barrachin et le président, la commission s'est prononcée par 11 voix contre 5 et 2 abstentions pour l'adoption du projet de loi.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mardi 27 octobre 1970.** — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — La commission a entendu M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture, et M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, sur les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le ministre a tout d'abord annoncé que le projet de B. A. P. S. A. pour 1971 traduit la volonté du Gouvernement de réaliser une plus grande solidarité, non seulement de la part de la collectivité nationale, mais aussi au sein de la profession.

Il a estimé, au niveau des prestations versées, que ce budget sera en progression de 12,79 p. 100 alors que le budget de 1970 ne l'était que de 9,20 p. 100 seulement.

Les mesures nouvelles favoriseront :

a) Les personnes âgées en portant la retraite minimum vieillesse à 3.250 F au 1<sup>er</sup> janvier 1971 et à 3.400 F au 1<sup>er</sup> octobre 1971, soit une augmentation de 17 p. 100 en un an.

Le ministre, pour illustrer sa pensée, a indiqué qu'un ménage d'agriculteurs retraités disposerait de 7.275 F par an, c'est-à-dire l'équivalent du S. M. I. C. Si ce même ménage, a-t-il dit, bénéficie de l'I. V. D. et de l'indemnité de restructuration, ses ressources égaleront le S. M. I. C. majoré de 30 p. 100. De plus, les revenus de l'exploitation cédée pourront s'ajouter à son budget familial (300.000 I. V. D. seront versées en 1971).

b) Les familles, par le relèvement de l'allocation maternité, des allocations familiales pour le troisième enfant, par la création d'une allocation d'orphelin, la prolongation du versement des allocations familiales aux handicapés et par la réforme de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer.

Le ministre a ensuite exposé le problème du financement des prestations retracé dans le B. A. P. S. A., assuré par la contribution de la collectivité nationale (quatre cinquièmes) et le reste par la participation de la profession (un cinquième).

Selon une enquête communautaire de 1966, le ministre a indiqué que les transferts sociaux agricoles étaient deux fois plus importants en France qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas.

M. Duhamel a fait remarquer que, si la subvention de l'Etat s'accroît cette année de 25 p. 100, la contribution de la profession progresse seulement de 14,2 p. 100.

Ayant ensuite abordé le problème de l'assiette des cotisations, le ministre a indiqué que les études entreprises n'avaient pas pu aboutir, les solutions envisagées apparaissant pires que la situation existante. Il a donc fallu reprendre la base cadastrale, assortie de deux modifications :

- création de deux nouvelles tranches pour les gros revenus cadastraux ;
- ajustement, pour tenir compte des disparités locales résultant de l'absence de revision du cadastre.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires.

Au président qui protestait contre la perception à demi-tarif de la taxe sur les corps gras alimentaires d'origine végétale, le ministre a indiqué que cette décision s'expliquait par le souci

du Gouvernement de ne pas accroître le prix de vente de ces produits en majeure partie importés qui supportent, par ailleurs, les hausses résultant de la dévaluation.

Le ministre a confirmé que la taxe sera perçue à taux plein en 1971.

M. Pons, secrétaire d'Etat, a ajouté que la perception de la taxe ne réduirait que la participation de l'Etat et n'aurait pas d'influence sur les taux des cotisations.

M. Soudant, rapporteur pour avis, a interrogé le ministre sur la procédure de fixation du montant de la cotisation individuelle de vieillesse agricole, sur l'assurance sociale volontaire, sur l'assurance accidents des salariés agricoles et sur la réorganisation de la médecine préventive.

Sur ce dernier problème, le président a insisté pour que le Parlement soit enfin saisi du projet de loi que le Gouvernement avait l'obligation de déposer en 1967.

M. Soudant a ensuite demandé si les modifications qui vont être apportées à l'allocation de salaire unique seront étendues à l'allocation de la mère au foyer.

A propos de l'assouplissement de la législation relative à l'invalidité des exploitants agricoles, le président a suggéré au ministre de prévoir une réunion au mois d'avril.

M. Henriet a constaté la diminution de la natalité en milieu rural.

M. Romaine a demandé si l'I. V. D. serait majorée.

M. d'Andigné s'est inquiété de la progression des cotisations assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) et M. Soudant de la mise en route du fonds d'action sociale de l'AMEXA.

Répondant aux observations des différents commissaires, le ministre a assuré que le rapporteur serait associé à la préparation du texte sur les cotisations de l'AMEXA et a conclu en confirmant une fois de plus que le régime d'assurance agricole en France est le meilleur de tous ceux des pays de la Communauté.

**Mercredi 28 octobre 1970.** — *Présidence de M. Lambert, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Lemarié sur la proposition de loi (n° 358, session 1969-1970), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses.

M. Lemarié a successivement situé le problème dans son contexte international, médical, chimique, sociologique, juridique.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Henriet, Pierre Brun et Lambert, la commission a adopté des amendements tendant :

- à préciser, au premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 355-17 du Code de la santé publique et à l'article L. 355-20 du même code, que l'autorité sanitaire aura qualité pour prescrire la mise sous surveillance médicale ;
- à limiter la possibilité de ne pas exercer l'action publique prévue à l'article L. 628-1 au cas où le traitement médical prescrit aura été suivi jusqu'à son terme ;
- à étendre le champ d'application de l'article L. 628-5 aux cures prescrites par le procureur de la République en vertu de l'article L. 628-1.

Le rapport de M. Lemarié a été adopté à l'unanimité.

La commission a, d'autre part, décidé de donner un avis favorable à neuf amendements qui seront proposés par la commission des lois pour modifier les articles L. 627, L. 627-2, L. 628-1, L. 628-2, L. 629-1 et L. 630-1 et d'ajouter un nouvel article L. 628-6.

Elle s'en remettra à la sagesse du Sénat à propos d'un autre amendement de la commission des Lois tendant à compléter l'article 2 par un nouvel article L. 627-1 du Code de la santé publique, et prévoyant, dans certains cas, la criminalisation de l'infraction.

**Judi 29 octobre 1970.** — *Présidence de M. Marcel Lambert, vice-président.* — La commission a entendu M. Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, sur le budget de 1971.

Le ministre n'a pas hésité à le présenter comme le meilleur des quatre dernières années.

Son montant en valeur absolue est de 7 milliards 104 millions de francs, soit un demi-milliard de plus qu'en 1970, augmentation qui, en pourcentage, atteint 7,89 p. 100.

Ce budget obtient donc la troisième place dans les dépenses de l'Etat, après l'éducation nationale et les affaires sociales.

Le ministre a présenté ensuite les chapitres principaux de son budget qui, outre les moyens des services, concernent :

- la retraite du combattant ;
  - les pensions ;
  - les indemnités et allocations diverses ;
  - l'indemnisation des victimes civiles d'Algérie,
- l'ensemble de ces dépenses représentant 6.282.850.000 F.

Le ministre a insisté sur le problème du « rapport constant ». La valeur du point de pension militaire d'invalidité passe de 9,33 F au 31 décembre 1969 à 9,80 F au 1<sup>er</sup> avril 1970, et à 10,31 F au 1<sup>er</sup> octobre 1970.

Évalué à 7,02 F en 1967, à 10,31 F en 1970, on peut en déduire une augmentation de 46,86 p. 100 alors que, dans le même temps, le coût de la vie augmentait de 20 p. 100.

Le ministre a souligné qu'il en résultait, par l'existence même du rapport constant, une amélioration du niveau de vie des anciens combattants et victimes de guerre.

En indices réels de traitement, les pensions de guerre ont été relevées de 15 points, passant de 151 à 166. Grâce à l'application libérale du rapport constant, ces mêmes pensionnés de guerre ont été augmentés de 21,4 p. 100 alors que les fonctionnaires ne l'ont été que de 13,77 p. 100.

Le ministre a rappelé que les pensionnés militaires d'invalidité bénéficient de l'exonération fiscale.

En résumé, telle qu'elle est conçue, l'indexation de ces pensions constitue un système très satisfaisant, dont la validité a été reconnue par un arrêt du Conseil d'État.

Parmi les mesures nouvelles de cette année, la plus importante est la mise à parité des pensions des déportés politiques et des déportés résistants : coût 12 millions de francs (évaluation de la première des quatre tranches prévues).

Cette question étant réglée, le ministre entend faire porter ses efforts particulièrement sur l'amélioration de la situation des ascendants et des veuves de guerre.

Pour conclure, M. Duvillard a déclaré que l'Union française des associations de combattants n'a demandé aucune audience cette année ; les problèmes se sont résolus peu à peu et la confiance est revenue entre la plupart des anciens combattants et leur autorité de tutelle.

Mme Cardot, rapporteur pour avis, a posé diverses questions au ministre portant sur :

- l'augmentation des pensions de veuves de guerre ;
- l'attribution de la carte de combattant aux anciens soldats d'Afrique du Nord ;
- le contrôle des ressources des pensionnés pour les veuves et les ascendants ;
- l'entretien des cimetières ;
- l'attente trop longue en matière d'appareillage ;
- l'insuffisance de personnel à l'Office dans quelques départements, pour l'étude des dossiers de prêts notamment ;

- les pensions de reversion pour les veuves qui n'en bénéficient pas encore ;
- l'établissement d'une parité entre détenus en citadelle et déportés.

Le ministre a répondu à ces diverses questions en signalant que :

- les indices de pension de veuves n'ont pas varié mais ont cependant bénéficié de la progression générale des pensions (46 p. 100) ;
- les crédits réservés aux cimetières sont insuffisants ; cependant, 84.000 plaques de sépulture ont été refaites en cinq ans ;
- les centres d'appareillage donneront une meilleure satisfaction en 1971 ;
- l'Office possède un personnel suffisant à quelques très rares exceptions près, notamment pour l'examen des demandes de prêts ;
- le régime des détenus des citadelles ne peut se comparer à celui qu'ont connu les déportés ;
- les propositions d'avantages sociaux concernant les veuves et les ascendants n'ont pu être retenues car elles s'élevaient à 32 millions de francs ;
- le Gouvernement n'est pas favorable à l'attribution de la carte du combattant aux anciens militaires d'Afrique du Nord pour lesquels a été spécialement créé un diplôme de reconnaissance.

En ce qui concerne les veuves et les ascendants, la suppression du contrôle des ressources serait une bonne mesure.

M. Brousse a déploré que, à l'exception des quelques mesures partielles visant un tout petit nombre d'ascendants, et sans, bien entendu, contester l'effet des diverses revalorisations indiciaires intervenues ou à intervenir, la loi de finances n'apporte aucune solution satisfaisante aux problèmes aigus que connaissent certaines catégories d'anciens combattants et victimes de guerre ; l'orateur a également demandé la réunification des taux de la retraite du combattant sur la base de l'indice 33 ; il a contesté l'argumentation sur laquelle s'appuie le Gouvernement pour refuser la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens militaires d'Afrique française du Nord, demandé le meilleur entretien de certains cimetières militaires ainsi que la réduction des formalités de déplacement des pensionnés et mutilés et un meilleur remboursement des frais exposés, à cette occasion.

M. Gaudon a exprimé le souhait que le 8 mai soit déclaré jour férié, payé et chômé ; il a rappelé le vote presque unanime du Sénat en faveur de la reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Afrique française du Nord et déploré l'hostilité du ministre au principe de la constitution d'une commission tripartite chargée d'examiner le contentieux des anciens combattants.

M. Darou a évoqué les problèmes qui lui semblent requérir une solution urgente : réunion d'une commission tripartite qui permettrait de régler enfin le problème du rapport constant, revalorisation sur la base de 42 points indiciaires et réunification des taux de la carte du combattant, fixation à 500 points de la retraite des veuves et à 333 points de la pension des ascendants, rétablissement de la proportionnalité des pensions d'invalidité, levée des forclusions, institution du 8 mai comme jour férié, reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

M. Collery a traité des problèmes propres aux personnes contraintes par l'ennemi au service du travail obligatoire.

M. Souquet, se félicitant de l'amélioration apportée dans l'année à la situation des déportés politiques, a demandé que les diverses catégories de cheminots anciens combattants bénéficient rapidement des bonifications déjà accordées à certaines d'entre elles.

M. Legouez, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a, lui aussi, évoqué le problème du rapport constant en mentionnant les recherches sur la genèse du conflit auxquelles s'est livrée la Commission des Finances ; il a manifesté le désir d'entreprendre, avec le rapporteur pour avis de la Commission des Affaires sociales, une action commune auprès du Premier Ministre à propos de quelques-unes des questions qui demeurent en suspens.

Le ministre a répondu aux questions qui lui étaient posées en indiquant les efforts qu'il avait entrepris et qu'il entend poursuivre en vue de contribuer à la solution des problèmes qui se posent encore.

#### FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Mardi 27 octobre 1970.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — M. Coudé du Foresto, rapporteur, a présenté à la commission son rapport sur le projet de loi de programme relative aux équipements militaires de la période 1971-1975.

Le rapporteur a tout d'abord souligné que le rapport au fond de la Commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale montre que les implications financières que comporte le projet sont inséparables du fond des problèmes.

Le rapporteur a ensuite défini les grandes lignes du projet gouvernemental, sur lequel il a émis de nombreuses réserves. Il a indiqué que, par rapport à de nombreux pays étrangers, la France consacre une part assez faible de son budget et de son produit national brut à ses dépenses militaires. C'est pourquoi il ne lui semble guère raisonnable de remettre en question le montant global des crédits affectés au budget militaire. En revanche, plus contestable lui paraît être la répartition même des crédits à l'intérieur de l'enveloppe générale.

Il a exprimé son inquiétude de voir la France prendre sans cesse plus de retard dans la réalisation de ses équipements militaires, tant au regard de ses prévisions qu'en comparaison des pays étrangers. L'effort nucléaire, qui est loin d'avoir donné tous les résultats espérés, a nui au développement des forces conventionnelles. M. Coudé du Foresto a souligné que la mise en place de nos forces nucléaires stratégiques s'est accompagnée d'un souci excessif de perfection, ce qui a conduit à réaliser un armement « d'échantillons ». L'incapacité française à passer à la production de séries industrielles lui paraît être une des sources de nos difficultés actuelles, et à la limite du manque de « crédibilité » de notre armement.

Le rapporteur a ensuite défini les grandes caractéristiques de cette troisième loi-programme par rapport aux deux précédentes. La troisième loi-programme couvre la totalité du programme militaire, pour une période de cinq années, correspondant au VI<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, mais ne concerne que les investissements. Elle prévoit quatre types de forces, alors que les lois-programmes précédentes n'en prévoyaient que trois, les forces militaires stratégiques, les forces de manœuvre, les forces de présence et les forces de sûreté, ces dernières étant destinées surtout à lutter contre des tentatives de subversion intérieure.

Le rapporteur a dressé un rapide bilan d'exécution de la deuxième loi-programme. En ce qui concerne le titre V, la comparaison des autorisations de programme ouvertes et des autorisations de programme prévues fait apparaître très visiblement que le matériel terrestre a été sacrifié (— 23,8 p. 100).

Le rapporteur a procédé ensuite à l'examen de la ventilation des autorisations de programme prévues par le projet de loi.

Le montant total des crédits affectés aux forces nucléaires stratégiques devrait atteindre 28 milliards environ. Le rapporteur a noté à ce sujet que les forces nucléaires stratégiques n'avaient que peu souffert des restrictions budgétaires. Pourtant, il a déploré le retard que notre pays a pris dans la réalisation de son programme de missiles sol-sol balistiques stratégiques et de celui des sous-marins nucléaires. Il a dénoncé à nouveau le travers très courant de « perfectionnisme » à propos des tirs thermonucléaires dans le Pacifique.

Le crédit global de 28 milliards consacré aux forces nucléaires stratégiques sera réparti de la manière suivante : armes et propulseurs atomiques 11 milliards et demi, missiles 10 milliards, Mirage IV et environnements (forces nucléaires stratégiques Air) un peu moins de 2 milliards, sous-marins atomiques et environnements (forces nucléaires stratégiques Marine) 4 milliards et demi. L'armement tactique atomique disposera de près de 3 milliards. Les autres dépenses de la section commune s'élèveront à 6 milliards.

Le rapporteur a étudié alors les crédits *consacrés aux armes classiques* : 21 milliards (hors F. N. S.) pour l'armée de l'air, plus de 20 milliards pour l'armée de terre, 14 milliards pour la marine (hors F. N. S.).

Le rapporteur a souligné les insuffisances du programme en ce qui concerne notamment les avions de combat et de transport, en nombre trop réduit, et de qualité discutable, les chars et engins blindés ainsi que les corvettes.

Il a enfin fait un rapide bilan des « retombées industrielles » prévisibles de ce programme d'armement. Une discussion a suivi où sont intervenus MM. Alex Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Kistler, Armengaud, Schmitt, Coudé du Foresto, Berthoin et Courrière.

La commission a ensuite entendu M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. de Montalembert, rapporteur spécial, a indiqué que ses préoccupations concernaient la répartition des crédits, la nécessité de prendre des mesures d'aménagement de l'espace rural, le bilan et les perspectives d'aménagement du littoral du Languedoc, de Fos et de la côte de Guyenne, la politique de l'eau, les perspectives en matière d'innovations techniques et de parcs nationaux, les missions d'aménagement.

Le ministre a indiqué que les crédits inscrits aux charges communes concernaient les primes industrielles qui relèvent d'une vocation plus large que celle du ministère qu'il dirige.

En ce qui concerne le monde rural, les offres d'implantations industrielles sont insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes locales. Les zones de rénovation rurale ne concernent que certaines régions. Elargir l'action risque de la disperser. C'est pourquoi, au cours d'une récente entrevue des Six à Luxembourg, a été évoqué le problème de savoir si les aides pourraient être données sans que s'établisse une concurrence néfaste entre les Etats. Les gouvernements des Etats membres ont marqué leur volonté d'une politique concertée à cet égard. Il y aura lieu de refondre la carte des aides.

Parlant ensuite de la situation de la région parisienne, le ministre a reconnu qu'elle reste préoccupante : l'emploi s'y fortifie à une cadence plus rapide qu'en province. Les villes nouvelles prévues ne feront face qu'à 20 p. 100 de l'évolution démographique de cette région. Un mouvement de la province vers les villes nouvelles est à craindre. On cherchera donc à éviter que les arrivants ne viennent à Paris, mais cela se heurte à des difficultés considérables. D'une façon générale, la structure de l'emploi et le refus de certaines tâches par la main-d'œuvre française compliquent encore le problème.

M. Edouard Bonnefous, exprimant l'opinion que la création des villes nouvelles va à l'encontre de la décentralisation, le ministre a fait observer que des mesures vont être prises pour rendre les implantations plus difficiles en dehors de ces villes.

Parlant du Languedoc-Roussillon, le ministre a confirmé que l'œuvre entreprise sera poursuivie et menée à bonne fin, avec d'ailleurs l'implantation d'un certain nombre d'industries légères en arrière du littoral. Il y a place sur ce site pour une nombreuse clientèle française. Quant à Fos, ce sera le point fort de remontée sur l'axe Méditerranée—Nord.

Répondant à une question de M. Coudé du Foresto concernant l'avenir du port de la Pallice et l'utilisation des plages océaniques, le ministre a indiqué que le Gouvernement s'est orienté sur les deux grands ports en eaux profondes les mieux placés : Marseille-Fos et Le Havre et qu'un effort sera fait pour développer les installations touristiques du littoral Ouest.

Un débat s'est ensuite instauré sur l'action des agences de bassin auquel ont notamment participé MM. Descours Desacres, Edouard Bonnefous et Driant. M. Alex Roubert, président, s'est, à cette occasion, élevé contre l'existence « d'administrations parallèles » fixant taux et assiette des taxes, faisant ressortir que les pouvoirs du Parlement étaient diminués par ce biais. Le ministre a fait le point des conversations menées avec l'assemblée des maires de France et indiqué qu'il organiserait

une rencontre d'information sur les questions relatives aux agences de bassin à laquelle il inviterait des membres de la commission.

Il a ensuite répondu à des questions de MM. des Montalembert et Descours Desacres sur la procédure de préparation des plans d'équipement.

La commission a ensuite désigné M. Portmann comme rapporteur du projet de loi (n° 23. — 1970-1971) autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République centrafricaine et le Gouvernement de la République française et du protocole, signés à Bangui le 13 décembre 1969, complétés par un échange de lettres des 13 et 16 décembre 1969.

**Mercredi 28 octobre 1970. Présidence de M. Alex Roubert, président.** — Au cours d'une première séance, la commission a procédé, sur le rapport de M. Diligent, rapporteur spécial, à l'examen du budget des services généraux du Premier ministre, à l'exclusion des crédits de l'aménagement du territoire et de ceux des services de l'information.

Ainsi amputés, les crédits des services généraux s'élèveront en 1971 à 1.067 millions de francs, soit une progression de 15,5 p. 100 sur le budget précédent. On constate que près des trois quarts de ces crédits sont consacrés à la formation professionnelle et à la promotion sociale.

Le dernier quart concerne les divers services centraux, parmi lesquels on note la disparition du service des anciens personnels de la France d'outre-mer, dont les attributions sont transférées à la direction des affaires administratives et financières.

Parlant de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, le rapporteur a rappelé l'évolution des effectifs et des rémunérations de la fonction publique. Il a également évoqué certains problèmes statutaires et les efforts faits par l'administration pour se rapprocher des administrés.

Puis, après avoir présenté quelques observations sur les divers autres organismes relevant des services généraux, le rapporteur a abordé l'examen des crédits de la formation professionnelle.

Au total, les crédits de formation inscrits au budget du Premier ministre s'élèveront en 1971 à 784 millions de francs, en progression de 111 millions de francs sur 1970. Ils sont ainsi répartis : 333,5 millions de francs pour le Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, 400,5 millions de francs pour la rémunération des stagiaires, 60 millions

de francs en autorisations de programme et 50 millions de francs en crédits de paiement pour la dotation en capital du Fonds de la formation professionnelle.

Ces crédits permettront d'améliorer substantiellement l'aide apportée au fonctionnement des centres de formation conventionnés. En revanche, ils limitent la possibilité d'équipement de centres nouveaux. L'Etat cherche, en effet, à assurer l'utilisation optimale des centres existants plutôt qu'à multiplier les équipements qui seraient ensuite sous-employés. Sur ce point, on doit lui donner raison. En revanche, on peut être réservé sur le montant des crédits destinés à la rémunération des stagiaires dont la progression ne permettra pas d'accroître sensiblement en 1971 le nombre des bénéficiaires qui atteint actuellement 135.0000.

A l'issue de cet exposé M. Alex Roubert a fait observer que la dispersion des crédits entre les divers fascicules budgétaires conduisait souvent les rapporteurs spéciaux à étudier plusieurs fois les mêmes questions.

M. Diligent, rapporteur spécial, a présenté ensuite les crédits inscrits aux sections V et VII des services du Premier ministre, qui concernent respectivement la direction des Journaux officiels et le Conseil économique et social. Sur ces deux points, la commission a adopté le rapport de M. Diligent.

M. de Montalembert a tiré ensuite les conclusions de l'audition du Ministre chargé de l'aménagement du territoire à laquelle la commission avait procédé la veille. Un débat s'est alors instauré au sujet des agences de bassin, auquel ont participé MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Driant, Bousch et Mlle Rapuzzi.

Puis, sur le rapport présenté par M. Monory au nom de M. André Collin, rapporteur spécial, la commission a examiné le budget des territoires et départements d'outre-mer. Etudiant la situation économique des territoires d'outre-mer, M. Monory a constaté que, si elle est satisfaisante en Nouvelle-Calédonie grâce au nickel, et passable à Saint-Pierre et Miquelon grâce aux pêches, elle est préoccupante dans les autres territoires.

L'ensemble des crédits budgétaires consacrés aux territoires d'outre-mer passera de 900 à 950 millions de francs de 1970 à 1971. Un peu plus du quart seulement figure au budget des territoires d'outre-mer dont les crédits sont en augmentation légère pour les dépenses de fonctionnement (+ 5 p. 100), plus sensible pour les autorisations de programme (+ 13,5 p. 100) mais en baisse pour les crédits de paiement des dépenses en capital. L'aide au fonctionnement est constituée par des prises en charge de personnels et des subventions d'équilibre. L'aide

à l'équipement concerne, d'une part, la modernisation du port de Djibouti, d'autre part, les subventions accordées par l'intermédiaire du F. I. D. E. S.

Pour les départements d'outre-mer le rapporteur s'est livré d'abord à un examen de leur situation économique qui, dans l'ensemble, se caractérise par une progression démographique plus forte que celle des ressources. A la Réunion et aux Antilles, l'économie repose encore essentiellement sur les productions traditionnelles : canne à sucre et banane, bien qu'un effort de diversification et de modernisation soit poursuivi. En dépit des résultats obtenus par le V<sup>e</sup> Plan, l'industrie reste modeste ; quant au tourisme, il pourrait aux Antilles gagner une nouvelle clientèle par une diminution des prix actuellement très élevés. Pour résoudre le problème social, une politique de migration vers la métropole est activement conduite par le BUMIDOM (Bureau des migrations intéressant les départements d'outre-mer).

Les crédits inscrits au budget des départements d'outre-mer atteindront près de 307 millions de francs en 1971, soit une augmentation de 5,6 p. 100, inférieure donc à celle du budget général. Pour les crédits de fonctionnement, la progression est de 13 p. 100 alors que les crédits de paiements au titre des dépenses en capital sont en diminution pour la deuxième année consécutive. Médiocre quant aux chiffres, ce budget l'est aussi par la répartition des crédits plus favorable aux dépenses administratives et politiques qu'aux dépenses sociales et économiques. Il est à craindre qu'avec un tel budget l'écart entre la situation économique de la métropole et des départements d'outre-mer ne s'accroisse encore.

Après l'exposé de M. Monory sont intervenus M. Héon au sujet de la base de Kourou en Guyane et des résultats du service militaire adapté aux Antilles ; M. Berthoin sur les possibilités de limiter la démographie excessive des départements d'outre-mer ; M. Driant sur le problème du financement des investissements dans les départements d'outre-mer.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Monory.

Elle a décidé, enfin, de présenter à M. le président du Sénat la candidature de M. Monory comme membre du comité directeur du Fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer.

*Au cours d'une deuxième séance*, la commission a entendu M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement, accompagné de M. Vivien, Secrétaire d'État au Logement, sur les crédits prévus au projet de loi de finances pour 1971.

Le ministre, analysant les crédits de son département, a indiqué que, malgré une augmentation sensible, ceux-ci demeurent insuffisants pour faire face aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan. La nature des investissements prévus est dépendante du volume des crédits.

En ce qui concerne les routes, le budget va permettre d'importantes opérations urbaines, le réseau d'autoroutes bénéficiant maintenant d'un financement extrabudgétaire. En 1970-1971, le lancement de nouveaux tronçons d'autoroutes s'opérera conformément aux prévisions.

En rase campagne, l'effort budgétaire n'est pas considérable et ne suffira pas à promouvoir une politique dynamique des grands axes routiers : on s'orientera sur les déviations, les créneaux de dépassement, les toboggans qui doivent permettre une amélioration sensible. C'est le réseau urbain qui est prioritaire : augmentation de 66 p. 100.

Quant aux ports et voies navigables, l'effort portera sur les ports seulement. Ce choix se justifie par la place économique de ceux-ci dans le trafic. Sans modernisation des ports, les grands axes pourraient ne servir qu'à un trafic de transit.

En matière d'urbanisme, les crédits augmentent de 25 p. 100, traduisant une politique d'étude, d'acquisitions de terrains, de réserve foncière.

Quant au logement, l'effort social sera poursuivi : les crédits sont en augmentation et doivent continuer à s'élever dans les années suivantes. La situation globale doit être appréciée en fonction d'éléments nouveaux tels que la possibilité ouverte au Crédit agricole et aux caisses d'épargne de consentir des prêts au logement. C'est l'amorce d'une politique nouvelle qui comportera en outre un système de programmation en valeur qu'on expérimentera dans quelques cas.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, le ministre tend à instaurer une gestion par objectifs impliquant l'initiative et la responsabilité des fonctionnaires. Ceci doit contribuer au bon emploi des deniers publics.

Diverses questions ont ensuite été posées au ministre par MM. Bousch (rénovation urbaine, insuffisance des crédits pour le logement), Laucournet, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques (1 p. 100 patronal), Driant (financement du logement par le Crédit agricole), Monory (hausse des loyers des logements sociaux, constructions individuelles et aménagement de l'espace rural), de Montalembert (rénovation des logements anciens), Descours Desacres (allocation logement, permis de construire), Diligent (disparition des bidonvilles). Dans ses réponses, le ministre a fourni plusieurs informations. La politique du Gouvernement vise d'abord à satisfaire les

demandes de logement de la population et accessoirement seulement à faciliter l'activité des entreprises du bâtiment. La construction a progressé depuis 1965, notamment en 1969 (+ 15 p. 100) ; en 1971, nous serons à un palier de production qui peut créer des difficultés aux entreprises.

Des mesures vont être prises pour harmoniser les diverses formes d'aide au logement et les rendre plus efficaces.

Un relèvement du plafond des prix de construction des H. L. M. va suivre l'adaptation du système actuel, issu du zonage institué après guerre à la situation actuelle. Il en résultera des hausses du coût de construction, notamment dans la zone B. Les revendications des organismes d'H. L. M., des maîtres d'ouvrage et des entreprises seront ainsi satisfaits.

Il est souhaitable que, pour répondre à l'évolution de la demande, les organismes d'H. L. M. s'orientent vers la construction individuelle locative, dont le prix n'est pas supérieur à la construction collective.

En ce qui concerne la réforme du permis de construire, le ministre envisage de soumettre au gouvernement des propositions tendant à charger en principe les maires de la délivrance des permis, dans le cadre des mesures de décentralisation.

MM. Descours Desacres et Alex Roubert, président, ont souligné les difficultés auxquelles se heurtaient actuellement les maires.

Le Secrétaire d'Etat au logement a ensuite fourni des informations complémentaires. Une réforme du Fonds national d'amélioration de l'habitat va permettre d'accélérer la rénovation de l'habitat rural. 97,5 millions seront consacrés cette année à la résorption des bidonvilles.

Plusieurs questions ont ensuite été posées concernant les crédits « équipement » par M. Suran, rapporteur spécial (structures administratives du ministère, crainte des collectivités locales de se voir transférer une partie du réseau routier national, nécessité d'améliorer les voies navigables, déplacement de l'Institut géographique national), Schmitt (lenteur de la réalisation de l'axe navigable Nord-Sud, autoroute Metz—Thionville), Bonnefous (disproportion entre accroissement du trafic routier et effort d'équipement, autorisation de poids lourds de 38 tonnes, autoroute Marseille—Italie), de Montalembert (amélioration du réseau routier secondaire, priorités relatives des voies routières), Descours Desacres (hausse des prix de réparation des routes, F. A. C.), Ribeyre (prolongation de l'autoroute A 6), Pellenc, rapporteur général (intérêt national qui s'attache à l'axe navigable Nord-Sud).

En réponse aux intervenants, le ministre a notamment indiqué que la réforme de l'administration territoriale ne devait pas aboutir à un regroupement des services au chef-lieu du département, la subdivision demeurant la cellule de base. On n'ira pas plus loin dans la concentration. Ce qu'il faut réaliser, c'est une organisation fonctionnelle au sein des structures actuelles.

En matière de routes nationales, il est envisagé de reviser la répartition de leurs charges entre l'Etat et les départements. Certaines routes nationales secondaires ont une importance essentiellement locale et sont en mauvais état. Cette réforme est à l'étude. MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Driant, Monory et Mlle Rapuzzi ont souligné les conséquences financières qui en résulteraient pour les collectivités locales.

Devant le rythme et les conditions de l'urbanisation, la question des moyens financiers se pose. De la région parisienne, le problème va bientôt s'étendre à Marseille et Lyon. Pour l'avenir, il est souhaitable de développer ou de créer des agglomérations moyennes dispersées.

La signalisation routière n'est pas satisfaisante. Des expériences localisées seront nécessaires avant d'aboutir à des conclusions définitives.

On n'enregistre pas actuellement de hausse des prix des travaux publics, sauf celles résultant de l'évolution du coût des matières premières.

Des crédits routiers restent bloqués au fonds d'action conjoncturelle, pour environ 200 millions de francs.

Mlle Rapuzzi, après avoir reconnu l'effort d'équipement prévu en 1971 pour les ports, a regretté que les crédits d'entretien soient insuffisants, ce qui entraînera des difficultés pour l'avenir des petits ports. La concentration des investissements sur Marseille, Le Havre et Dunkerque n'est pas suffisamment détaillée quant aux opérations à réaliser. Elle a également souhaité que la participation des élus locaux à l'administration des ports autonomes soit accrue.

En réponse à Mlle Rapuzzi, le ministre a indiqué que les opérations d'équipement ne sont pas individualisées dans le budget. Les crédits afférents ne sont pas consacrés uniquement aux trois premiers ports français. Les conseils d'administration des ports autonomes comprennent une majorité de personnalités locales, dont la moitié sont des élus. Il faut rappeler que les ports sont financés entièrement par l'Etat. Grâce à l'effort de productivité, le volume d'entretien des ports pourra être maintenu.

Après l'audition du ministre, la commission a approuvé les rapports de M. Suran sur le budget de l'équipement, de Mlle Rapuzzi sur celui des ports maritimes et de M. Bousch sur celui du logement, ainsi que les articles 58, 59 et 60 du projet de loi de finances pour 1971.

**Jeudi 29 octobre 1970. — Présidence de M. Georges Portmann, vice-président.** — La commission a examiné, sur le rapport de M. Bardol, rapporteur spécial, les crédits de la Marine marchande. Fait nouveau depuis plusieurs années, les crédits budgétaires prévus pour 1971 sont en augmentation par rapport à 1970 de 9 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement, de près de 50 p. 100 pour les autorisations de programme destinées aux équipements, essentiellement à la construction navale. Les commandes ont doublé en deux ans et permis à la France de passer au quatrième rang des constructeurs mondiaux.

Du point de vue de l'armement naval, la flotte française se développe à un rythme moins rapide que l'ensemble de la flotte mondiale dont elle ne représentait plus que 2,8 p. 100 en 1969. Cette situation a sur notre balance des paiements des effets négatifs. La situation pourrait changer si les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan sont réalisés. Toutefois l'effort exigé des armateurs et de l'Etat paraît très élevé. Le rapporteur a souhaité que la commission réclame une loi-programme qui garantirait un financement régulier. Il a également souligné la nécessité de développer le cabotage côtier.

L'effort budgétaire consenti cette année concerne aussi les pêches dont la production en valeur a cessé de régresser depuis l'an dernier. Les fonds de régularisation et d'organisation des marchés ont joué à cet égard un rôle essentiel dans une conjoncture favorable. Les pêches françaises pourraient dans ces conditions devenir concurrentielles sur certains marchés. L'effort budgétaire va permettre de relancer la construction de chalutiers mais non de satisfaire toutes les demandes de crédits. Il serait nécessaire dans ce secteur aussi qu'une loi-programme garantisse un financement régulier à moyen terme.

Le rapporteur, en abordant la question des pensions, a souligné que la désaffection pour le métier de marin risquait de poser des problèmes de personnel. Il a insisté aussi sur les services rendus par la Société de sauvetage en mer, dont les moyens deviennent très insuffisants, et sur l'accroissement nécessaire de l'aide de l'Etat qui pourrait figurer dès cette année dans le prochain collectif. Après que le rapporteur eut répondu à un certain nombre de questions de M. Portmann,

qui a déploré la disparition des chantiers de Bordeaux, de Mlle Rapuzzi et de M. Coudé du Foresto, la commission a adopté le rapport sur les crédits de la Marine marchande.

M. Fortier, rapporteur spécial, a ensuite présenté à la commission son rapport sur le budget de l'aviation civile.

Ce budget est dominé par le phénomène de l'expansion du trafic aérien qui se poursuit depuis plusieurs années à un rythme évoluant de 11 à 14 p. 100 en moyenne, cette expansion devant se poursuivre encore dans les prochaines années, notamment grâce à l'apparition de nouveaux types d'appareils à plus grande contenance et à plus grande vitesse.

Ces progrès nécessitent la poursuite de l'effort entrepris dans les domaines de l'aide à la construction aéronautique, de la sécurité de la navigation aérienne et de l'infrastructure. En 1971, l'aide à la construction aéronautique civile pour les appareils Concorde, Airbus et Mercure représente un milliard de francs, soit les cinq sixièmes du budget d'équipement de l'aviation civile.

Le renforcement de la sécurité de la navigation aérienne se manifeste dans le domaine du personnel et dans celui de l'équipement. Concernant le personnel, on note 304 créations d'emplois de personnel technique de la navigation aérienne, de la météorologie et des personnels administratifs, une amélioration des conditions des rémunérations par un relèvement indiciaire des électroniciens et des ingénieurs d'étude et d'exploitation de la navigation aérienne, enfin l'établissement d'un nouveau régime des primes. Concernant l'équipement, on relève notamment l'achèvement de l'automatisation des centres de contrôle. Dans le domaine de l'infrastructure, l'effort essentiel est porté sur la poursuite de la création du nouvel aéroport de Lyon - Satolas.

Le rapporteur a regretté certaines insuffisances de ce budget, insuffisances marquées surtout en ce qui concerne l'équipement des départements et territoires d'outre-mer.

Le budget de 1971 marque une accentuation de la politique visant à reporter sur les usagers une proportion croissante des dépenses antérieurement supportées par la puissance publique.

On peut noter à ce sujet la mise à la charge progressive des exploitants d'aéroports d'une partie des dépenses de fonctionnement et d'équipement et la participation des compagnies aériennes aux frais de formation des pilotes de ligne.

Après l'exposé du rapporteur sont intervenus MM. Coudé du Foresto sur les futures conditions d'exploitation des avions

Concorde et Airbus, Raybaud sur la répartition du trafic sur le vol Paris—Nice entre les sociétés Air France et Air-Inter, Schmitt sur la politique d'Air France en matière de charters, Driant sur les conventions passées entre Air-Inter et les collectivités locales, Sauvage et Portmann sur la médecine aéronautique, Marcel Pellenc, rapporteur général, sur les mesures intéressant la situation des personnels.

Puis, sur le rapport de M. Suran, rapporteur spécial, la commission a procédé à l'examen du budget des transports, section « Services communs et transports terrestres ».

L'évolution des crédits fait apparaître un accroissement très léger au titre des dépenses de fonctionnement, un peu plus important pour les autorisations de programme d'équipement et une diminution brutale des crédits de paiement au titre des dépenses en capital.

La part consacrée aux moyens des services et à leur équipement administratif est très réduite et l'essentiel des crédits est absorbé par les interventions de l'Etat en faveur des petits réseaux de chemin de fer, de la R. A. T. P. et de la S. N. C. F. Si les subventions accordées aux chemins de fer secondaires sont faibles et encore en régression cette année, les subventions accordées à la R. A. T. P., d'une part, en compensation des pertes de recettes qui lui sont imposées et, d'autre part, pour financer certains équipements, s'élèveront en 1971 à 725 millions de francs. Pour la S. N. C. F., le montant des crédits passera de 4,98 à 5,1 milliards de francs ainsi répartis : 743 millions destinés à couvrir le déficit d'exploitation et à compenser diverses pertes de recettes imposées par l'Etat à la S. N. C. F., 3.862 millions pour les charges d'infrastructure, la suppression des passages à niveau et la contribution de l'Etat aux charges de retraites, 6,5 millions pour couvrir la charge de certains emprunts, enfin 590 millions pour compenser les pertes entraînées par les tarifs réduits.

Le rapporteur ayant mentionné les projets de liaison ferroviaire à grande vitesse, M. Schmitt a insisté sur la nécessité de faire des études préalables de rentabilité. M. Portmann a rappelé que M. le président du Conseil d'administration de la S. N. C. F. avait, l'an dernier, devant la commission, estimé que le projet serait rentable. Selon M. Schmitt, cette rentabilité ne doit toutefois pas s'apprécier du seul point de vue de la S. N. C. F. mais dans le contexte de toute la politique des transports.

Après ces observations, la commission a approuvé le rapport de M. Suran.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE  
UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE-  
RALE

**Mercredi 28 octobre 1970.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* La désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 28, session 1970-1971) de M. Serge Boucheny, tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions de l'intervention militaire française au Tchad, a fait l'objet d'un scrutin. Par 7 voix contre 5 à M. Namy, la commission a décidé de nommer M. Garet.

M. Piot a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 31, session 1970-1971) de M. Alfred Poroï, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française.

M. Dailly a été également nommé rapporteur du projet de loi (n° 33, session 1970-1971) portant modification de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et de l'ordonnance n° 67-833 du 28 septembre 1967 instituant une commission des opérations de bourse et relative à l'information des porteurs de valeurs mobilières et à la publicité de certaines opérations de bourse.

La commission a entendu le rapport de M. Geoffroy sur le projet de loi (n° 367, session 1969-1970) tendant à accélérer les travaux de construction de voies rapides, de routes nationales et d'oléoducs.

Le rapporteur a rappelé les grandes lignes du régime général de l'expropriation, et particulièrement la procédure exceptionnelle, employée en cas d'extrême urgence pour l'exécution de travaux intéressant la Défense nationale.

Des textes, d'une portée limitée dans le temps, ont permis l'application de cette procédure d'extrême urgence à d'autres fins, notamment pour les travaux de construction des autoroutes et des oléoducs (loi du 4 août 1962)

Le projet de loi soumis à l'examen du Sénat se situe dans la ligne de cette loi du 4 août 1962, mais vise à instituer une procédure de caractère permanent. Afin d'accélérer les travaux de construction des voies rapides, des routes nationales et des oléoducs, régulièrement déclarés d'utilité publique, il autorise, si la prise de possession anticipée de terrains non bâtis situés dans les emprises de l'ouvrage ne peut être obtenue à l'amiable, le recours à un régime spécial inspiré de celui de l'extrême urgence. Un décret pris sur avis conforme du Conseil d'Etat pourra, compte tenu des difficultés auxquelles se heurte le

déroulement normal de l'opération, autoriser la prise de possession des terrains.

Après avoir exprimé un avis favorable sur l'objet même du texte, le rapporteur a exposé les difficultés auxquels il pouvait conduire dans la rédaction proposée.

Un large débat a permis, outre le rapporteur et le président, à MM. Eberhard, Le Bellegou, Namy, Nayrou, Petit, Prélot, Poudonson et Soufflet d'émettre leurs observations.

La commission a adopté une proposition d'amendement de son rapporteur modifiant l'alinéa premier de l'article unique du projet et tendant :

- d'une part, à supprimer la procédure de prise de possession par voie d'accord amiable en raison de ses conséquences plus favorables au propriétaire qui refuserait cet accord qu'à celui qui l'accepterait ;
- d'autre part, à subordonner l'intervention du décret prévu par le projet seulement en cas de difficultés rencontrées par l'administration pour prendre possession des terrains nécessaires au déroulement normal des opérations de construction.

Le rapporteur a présenté à la commission les amendements déposés par le groupe communiste et prévoyant l'adjonction d'articles additionnels.

L'amendement n° 1 tend à rendre automatique le paiement par l'administration, au moment de la prise de possession, de l'indemnité provisionnelle visée à l'alinéa 3 de l'article 58 de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958. Compte tenu des observations du rapporteur, l'amendement a été retiré.

Le second amendement tend à subordonner la prise de possession des terrains sur lesquels seraient bâties certaines habitations familiales individuelles à caractère principal à la possibilité donnée aux intéressés de reconstituer leur habitation. La commission a constaté que ce texte était étranger au projet en discussion et l'a en conséquence rejeté.

Sur proposition de M. Geoffroy, elle a adopté l'ensemble du projet.

M. De Montigny a fait part à la commission des amendements déposés par M. Abdallah sur le projet de loi (n° 341, session 1969-1970), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux délais de comparution après citation devant les juridictions répressives des Territoires d'outre-mer et dont il est rapporteur.

Sur sa proposition, la commission a rejeté les amendements n° 1 et 2 et adopté les amendements n° 3 et 4.